

**Hall D**  
**APPARTEMENT DE 4 PIECES**  
**n° D402 au 4ème Étage**

ENTREE	4,75 m <sup>2</sup>
SEJOUR / CUISINE	29,65 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 1	12,40 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 2	11,15 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 3	10,50 m <sup>2</sup>
SALLE DE BAINS / WC	5,90 m <sup>2</sup>
SALLE D'EAU	2,30 m <sup>2</sup>
WC	1,90 m <sup>2</sup>
DEGAGEMENT	2,60 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE HABITABLE</b>	<b>81,15 m<sup>2</sup></b>
BALCON	9,30 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXES</b>	<b>90,45 m<sup>2</sup></b>

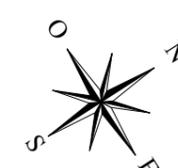
PLAN EVOLUTIF

LEGENDE

- VR Volet Roulant
- VB Volet Battant
- GC Garde Corps
- ++++ Soffite / faux plafond
- ETEL Esp techn. elect. du lgt
- PL Placard
- Retombée de poutre
- SS Sèche Serviette
- R Radiateur
- R Réfrigérateur
- LV Lave Vaisselle
- LL Lave Linge
- C Cuisson

Série Notaire indice 3 29 mars 2023

Echelle : 0 0,5 1 2m



Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipement électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique.